

MAIRIE DE CORGOLOIN

21700 CORGOLOIN

Tél : 03.80.62.98.19

Mail : journal.corgoloin@orange.fr

Site internet : www.corgoloin.com

SOMMAIRE

L'EDITO DU MAIRE

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

INFORMATIONS MUNICIPALES

MANIFESTATIONS A VENIR

CIVISME – VIVONS ENSEMBLE

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

AU FIL DES EVENEMENTS

LA VIE DU VILLAGE ET ASSOCIATIVE

ANNONCES - DIVERS

SOUVENIR SCOLAIRE

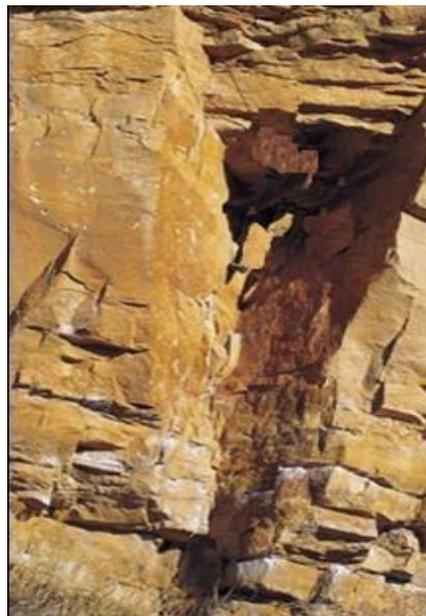
ETAT-CIVIL – AGENDA COMMUNAL

Comité de Rédaction :

Annick SAUVAIN -Stéphanie DA COSTA
Laurence PATRU - Pascale GATTI-CHEVILLON
Mathilde PICAUVET (Le Bien Public CLJ)

Sous la présidence du maire
Dominique Véret

L'ECHO DE



LA PIERRE



ET DU VIN

Bulletin Municipal

n°84

AVRIL 2019

L'EDITO DU MAIRE

Corgolinoises, Corgolinois,

Le budget, étape importante pour notre commune, toute l'équipe municipale réfléchit aux investissements pour l'année 2019. Le premier trimestre est consacré à la préparation du budget. Nous allons prioriser les travaux. Quelques idées d'investissements :



Projets	Réalisations
Salle des fêtes : Peintures Mairie : porte et volets Clocher : Remise en état de l'horloge Chemin Neuf : élargissement de la route Garages : rue du Petit Paris Panneau d'informations	Mur de la gendarmerie Plafond école élémentaire

A propos du PLU (Plan Local d'Urbanisme), deux réunions ont eu lieu :

- Lundi 7 Janvier en présence des Personnes Publiques Associés (ABF – SCOT – CAUE – Chambre d'Agriculture – Communes limitrophes)
- Lundi 11 Février présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Intégré dans le plan local d'urbanisme, il a deux fonctions :
 - Définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
 - Préciser des orientations ou des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces ou des quartiers ou des actions publiques.

La commission continue son travail et se réunira encore plusieurs fois dans l'année. Une enquête publique aura lieu et les personnes pourront exprimer leurs desideratas auprès du commissaire-enquêteur. Nous espérons finaliser le PLU de notre commune fin d'année.

Comme vous avez pu le lire dans le journal, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a pris plusieurs décisions courant 2018 :

- 1) Rétrocession du complexe sportif de Stade de la Voie Romaine.
Le terrain de football n'a pas été reconnu d'intérêt communautaire
Ceci aura une grande répercussion sur notre commune : entretien du complexe, factures d'eau et d'électricité, une réflexion sur les travaux futurs à réaliser. En effet la montée de l'équipe première du FCCL en division supérieure nous oblige à nous mettre en conformité avec la Ligue de football pour être de niveau 5. Nous sommes en phase d'études.
- 2) Harmonisation du tarif des Ordures Ménagères.
Voir l'article consacré à ce sujet
- 3) Suppression du Service Commun.
Nous adhérons à ce service pour : le passage de la balayeuse – la tonte de nos espaces verts – l'égavage.

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sera en charge de chiffrer le montant à restituer à notre commune.

Nous vous tiendrons informer dans le prochain bulletin des actions menées au sein de notre village.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE EN DATE DU 11 OCTOBRE 2018

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Intervention du Maire sur les travaux en cours :

- La nouvelle structure du Périscolaire accueille les enfants depuis le 8 octobre 2018.
- La société « Signature » a réalisé les marquages au sol dans le village. Quelques points sont à revoir.
- Un devis présenté par cette entreprise d'un montant de 1590.04€ HT a été signé pour la mise en place de barrières et de potelets devant la salle des fêtes.

REHABILITATION SALLE DE CLASSE PRIMAIRE – ISOLATION PHONIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Mongouachon d'un montant de 4440.00€ HT pour les travaux de réhabilitation d'une salle de classe primaire par une isolation phonique.

CONVENTION « REFUGE MARE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention pour l'établissement d'un « Refuge Mare » pour deux mares l'une cadastrée section ZB n° 16 lieu-dit « La Truode » et l'autre cadastrée section D n° 20 « Mare Blondin ».

PLAN LOCAL D'URBANISME

La réunion du Plan Local d'Urbanisme aura lieu le lundi 22 octobre 2018 et portera sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

SICECO :

Différents points sont abordés par Philippe Héritier :

- le compte rendu de la réunion de visite du SICECO en date du 24 septembre 2018 pour le bilan des consommations, bilan des travaux réalisés et la programmation des travaux
- le planning des prochaines réunions des CLE
- le changement des lampes au lotissement « Saussy » Rue du 19 Mars
- les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques (à suivre)

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 Novembre sera marquée par le Centenaire de la Première Guerre Mondiale. Les habitants de la commune seront informés du déroulement de cet évènement.

SEANCE EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2018

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE : Intervention Annick Sauvain

Annick Sauvain fait un dernier point sur le déroulement de la Commémoration du 11 Novembre.

DELIBERATION POTEAUX INCENDIE VEOLIA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention proposée par Véolia pour la maintenance et le contrôle technique des poteaux incendie et accepte le devis présenté pour un montant de 3463.85€ TTC.

LOTS DE BOIS – INSCRIPTIONS DES EXTERIEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de vente des lots de bois comme suit :

- Habitants de la commune : 4€ le stère de taillis et 6€ le stère de têtes de chêne

PLU

La commission communale travaille le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

CIMETIERE : Intervention de Raymonde Joigneault

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler les concessions simples et doubles pour 20 ans proposées au sein du cimetière communal et décide d'instaurer les concessions temporaires pour une durée de 15 ans au prix de 200€ pour une surface de 2m².

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société Elabor d'un montant de 4453.00€ HT pour l'étude topographique du cimetière, mise à jour ancien § nouveau. La dépense sera inscrite en investissement.

DEVIS POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis présenté par l'entreprise Claude Monnot pour l'entretien des espaces verts sur la commune pour un montant HT de 6441.00€

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2018 « suite »

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES

Le Maire communique des informations diverses au Conseil Municipal sur les locaux du périscolaire, le Service Commun Entretien, un compte-rendu de la réunion sur la valorisation des Gares.

COLIS DE NOEL 2018 : Intervention de Laurence Patru

Laurence Patru rappelle ce qu'il en était des colis de Noël 2016, 2017. Après avoir entendu toutes les informations nécessaires pour cette année, le Conseil Municipal décide de ne plus distribuer de colis de Noël.

Un petit colis de friandises sera offert aux personnes invitées au repas communal des Aînés, qui se seront excusées de ne pouvoir y participer.

Conseil MUNICIPAL DES JEUNES : Intervention de Stéphanie Da Costa

Stéphanie Da Costa informe le Conseil Municipal sur les projets du CMJ composé actuellement de 8 membres, Entr' autre la matinée de l'Environnement, une journée « Restos du Cœur », idée d'une « après-midi partage jeux de société », articles destinés au Bulletin Municipal.

SICECO : Intervention de Philippe Héritier

Philippe Héritier enverra prochainement un compte-rendu de la CLE qui s'est réunie le 7 novembre.

Différents points sont abordés : Cité 21 les 13 et 14 décembre 2018, les réparations des illuminations dont deux devis demandés, reste intervention pour enfouissement Grande Rue...

SEANCE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2018

TRAVAUX :

Le Maire fait le point sur les travaux effectués ou restant à réaliser : Interventions de l'entreprise « Signature » pour les bandes horizontales, la pose de panneaux de signalisation, la réfection de l'escalier au fond de l'Impasse « du Fourneau » ; finitions à la salle des fêtes.

SICECO

Philippe Héritier donne différentes informations sur :

- la réception des travaux qui a eu lieu le 5 décembre 2018 en mairie concernant la dissimulation BT de la Grande Rue suite aux travaux d'assainissement :

- le bon fonctionnement des illuminations

- l'entreprise CITEOS nouvel interlocuteur qui remplace à compter du 1er janvier 2019 l'entreprise Demongeot sur notre commune, dans le cadre du marché « éclairage public et équipements électriques communaux, travaux neufs et maintenance » sur les projets et réalisations dans notre commune

- une réunion TEPOS plan climat à laquelle il a assisté

DELIBERATIONS

Attribution des subventions associatives 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les subventions ci-après à diverses subventions au titre de l'exercice 2018 :

- L'Aile et la Cuisse : 200€
- AE2C : 500€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du CIS des Deux Côtes : 400€
- FCCL (Football Club Corgoloin Ladoix) : 1200€
- Association « Chasse de Corgoloin » : 300€
- Association « Corgoloin Tête et Jambes » : 500€
- Souriants au Passé : 200€

Une subvention d'un montant de 4000€ sera versée à l'école primaire dans le cadre de la sortie éducative « Classe découverte » prévue en Mai 2019.

PLU

Le Maire rappelle la réunion prévue le 7 janvier 2019 sur la présentation du PADD aux différentes administrations associées et consultées.

VŒUX DU MAIRE : SAMEDI 12 JANVIER 2019 à 19H SALLE DES FETES

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE EN DATE DU 17 JANVIER 2019

PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors de la réunion en date du 7 janvier 2019, le Cabinet d'Etudes Berthet a présenté synthétiquement les principaux éléments du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, et les orientations du PADD (documents transmis par la commune le 13/12/2018).

Une réunion publique devrait être organisée prochainement afin de présenter le PADD.

FOOTBALL

Le 8 janvier 2019, le Maire a reçu en mairie les représentants de la Ligue de Football concernant l'état des vestiaires et du terrain de football à Corgoloin. Des réflexions et études seront menées suite à cette réunion.

INFORMATIONS DU MAIRE

*Réunion du 16 janvier 2019 avec le Conseil Départemental

Des informations ont été données sur les dossiers de demandes de subventions adressés par la Commune en matière de voirie, de même que sur les nouvelles présentations des dossiers de subventions et fonctionnement du Conseil Départemental en matière de conseils et d'assistance auprès des collectivités.

POINT SUR LES DEVIS 2019

Le Maire fait le point sur les devis de travaux reçus et à demander pour la réalisation de projets en 2019 (pose de trois radars pédagogiques, nouveau devis sur le remplacement du tintement d'une cloche, réfection d'un local communal,..).

DELIBERATION PARTICIPATION FINANCIERE SCOLAIRE COMMUNES EXTERIEURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une participation financière dans le cadre des frais de scolarité aux communes extérieures.

SEANCE EN DATE DU 14 FEVRIER 2019

DELIBERATION SUR APPROBATION DU PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

Après débat sur le PADD, le Conseil Municipal décide de surseoir à la délibération et demande une nouvelle réunion avec le Cabinet Berthet afin d'échanger sur le projet d'aménagement. Les Conseillers Municipaux sont donc tous invités à participer à la réunion programmée le jeudi 7 mars 2019 à 17H à la salle polyvalente, en présence du Cabinet Berthet.

REFLEXION BUDGETAIRE ET DEVIS 2019

Le Maire fait de nouveau le point sur des devis reçus en mairie. Des renseignements seront demandés à la Sté Bodet chargée de l'entretien des cloches de l'Eglise.

PROGRAMMATION DES MANIFESTATIONS 2019

Mme Annick Sauvain présente le compte-rendu de la réunion des Festivités qui s'est tenue le 13 février lors de laquelle le calendrier des manifestations pour l'année 2019 a été établi.

Le Conseil Municipal donne son accord. Une information sera insérée dans le prochain bulletin municipal.

SICECO

Mr Philippe Héritier aborde différents points :

- état du câble devant l'ancienne boulangerie
- lampe grillée au Lotissement « Fourneau 3 » : un courrier sera adressé à la Sté Capelli
- l'entreprise CITEOS a effectué la maintenance de l'éclairage public sur le territoire communal
- des essais de projecteurs à LED concernant l'éclairage des monuments (église, mairie et lavoir) ont été réalisés avec le SICECO et la société CITEOS. Ils remplaceront les projecteurs fluo actuels, le cadrage a également été optimisé.

Ces évolutions devraient faire partie de la modernisation de l'éclairage public prévue sur 2019, donc à suivre.

SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une **ouverture de classe en maternelle** dès la rentrée scolaire de septembre 2019.

OPERATIONS « TERREAU ANCIENNE DECHARGE MUNICIPALE »

L'ancienne décharge municipale sera ouverte pour la récupération de terreau, en fonction du temps, les samedis 6 et 13 avril 2019 de 8H à 12H.

INFORMATIONS MUNICIPALES

NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est rappelé que les nouveaux habitants de Corgoloin sont invités à se présenter en Mairie, munis de leur livret de famille.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Le recensement à l'âge 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent cet anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (**JDC**). Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

NOUVELLES MODALITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



A partir du 1er janvier 2019, les électeurs peuvent s'inscrire au plus proche d'un scrutin, au lieu du 31 décembre actuellement.

Cette évolution est associée à la mise en place d'un **répertoire électoral unique** (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

La réforme prévoit donc la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6e vendredi précédant un scrutin, soit 30 jours ouvrés avant le vote.

Les demandes d'inscription peuvent être déposées en ligne, sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr, quelle que soit leur commune de résidence.

Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles.

ELECTIONS EUROPEENNES 2019

Les élections européennes auront lieu le **dimanche 26 mai 2019** au suffrage universel direct à un tour. Il n'y aura donc pas de deuxième tour, contrairement aux élections présidentielles, municipales, ou régionales.....

Ces élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU.



AGENCE POSTALE COMMUNALE

95 grande rue -21700 CORGOLOIN

Ligne directe de téléphone : 03 80 62 71 42

Horaires d'ouverture : du Lundi au Samedi de 9h00 à 11h30

Fermeture pour congés d'été du 15 au 31 août 2019

PANNEAUX D'AFFICHAGES



Récapitulatif de leurs installations :

Place de la Mairie – Point Poste – Ancienne Gendarmerie - Impasse du Fourneau

Place des Peupliers Place des Platanes -Rue du Cassis – Rue du 19 mars 1962

Lavoir de Cussigny – Lavoir de Moux

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé aux abords de la salle des fêtes



INFORMATIONS MUNICIPALES

COLLECTE DES BOUCHONS



La prochaine collecte de bouchons plastiques aura lieu en mairie le **samedi 25 mai 2019** de 9h30 à 11h. Encourageons cette bonne action qui ne coûte rien et apporte beaucoup aux personnes en situation de handicap. Pensez dès à présent à garder vos bouchons !



KERMESSE DES ECOLES

La kermesse des Ecoles du RPI Corgoloin-Comblanchien-Premeaux-Prissey aura lieu le **vendredi 28 juin 2019** au parc de Comblanchien.

REPAS DES AINES

La municipalité réunira les anciens de Corgoloin le **dimanche 24 novembre 2019** à 12h à la salle des fêtes. Une invitation sera adressée aux personnes concernées.



QUAND CORGOLOIN S'ILLUMINE,



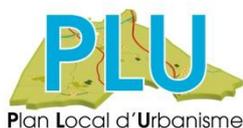
En complément de l'éclairage public largement renouvelé, cette fin d'année 2018 a vu Corgoloin s'illuminer avec l'ensemble des trente décors lumineux disponibles à la commune.

Trente motifs ont en effet été installés après leur remise en état complète (câbles, prises, lampes flash, et tubes lumineux) par deux conseillers municipaux (Daniel Bersot et Philippe Héritier).

Pour un faible coût, l'ensemble de ces décors scintillants est de nouveau opérationnel et a fonctionné sans failles jusqu'à la Saint Vincent malgré les pluies d'orage et les vents violents.

Tout ce matériel lumineux est maintenant rangé numéroté jusqu'à une prochaine utilisation.

Mais quel est l'illuminé qui a fait cet article.....



L'EBAUCHE DU FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME A ENFIN ETE DEVOILEE

Depuis deux ans s'élabore la construction du futur plan local d'urbanisme, entre contraintes réglementaires, diagnostics de terrains et différentes études démographiques et économiques. Il traduit les obligations auxquelles le Conseil Municipal doit faire face dans le cadre de la réglementation d'urbanisme avec l'impact que cela aura sur notre commune.

C'est à la salle des fêtes de Corgoloin que s'est tenue la réunion publique pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune. Il a été présenté le cabinet Berthet-Liogier-Caulfuty à Nuits-Saint-Georges. Accompagnés par Dominique Véret, maire de Corgoloin, il a été dévoilé, au terme de deux années de recherches et de travail, le PADD aux quarante personnes qui ont assisté à la réunion.

Le PADD sert à l'élaboration du PLU. Il traduit les objectifs du conseil municipal en matière d'urbanisme, dans « un souci de développement durable dans le cadre des différentes réglementations, notamment du Scot (schéma de cohérence territoriale) dont dépend Corgoloin : celui des agglomérations de Beaune et de Nuits-Saint-Georges », a déclaré Manon Jolivet.

Le diagnostic territorial et le projet d'élaboration d'urbanisme sont accessibles sur le site officiel de la commune sur internet www.corgoloin.com et consultables en mairie. Les habitants sont invités à les étudier, un registre est à leur disposition pour y noter remarques et suggestions qui servira à l'élaboration du PLU définitif.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Corgoloin : un nouvel agent communal au village

Une retraite bien méritée attend Jean-Louis Vit, agent communal ayant travaillé pendant trente-cinq ans au sein de la commune de Corgoloin. Depuis janvier, il est remplacé par Jérôme Siozac.

Nouvel agent communal à Corgoloin, Jérôme Siozac, 35 ans, est originaire de Magny-lès-Villers. Entré dans la gendarmerie nationale à l'âge de 19 ans. Il y a onze ans, il a décidé de quitter ses fonctions pour rejoindre le service des déchets de la commune de Nuits-Saint-Georges. Ensuite, il a postulé pour le remplacement de Jean-Louis Vit, agent communal à Corgoloin. Jérôme Siozac étant agent territorial titulaire il a pu bénéficier d'une mutation. « Je voulais une dimension plus humaine dans le travail », confie ce dernier.



Depuis juillet jusqu'au 12 janvier, Jérôme et Jean-Louis étaient en binôme afin que le nouvel arrivé puisse apprendre tout le métier, connaître les lieux et toutes les choses à savoir sur la commune. Une courte durée pour assimiler tous les rudiments de la profession, car l'agent communal est multitâche : cela va du ramassage des poubelles à la réparation d'une serrure en passant par la réfection d'une salle. « J'ai retrouvé de la sérénité au travail, en toute autonomie », se réjouit Jérôme Siozac. 2019 sera pour lui une année d'approfondissement de ses compétences. Pour l'instant, il gère les petits travaux là où il y a besoin.

Corgoloin : Quentin Jeanniard a été élu nouveau jeune maire



Le jeune maire Quentin Jeanniard avec Mathis Jeanniard (adjoint), Morgane Berbey (adjoint), Cécilia Da Costa Marques, Noé Laruelle, Raphaël Berbey, Noé Lanet et Margaux Desfoux forment le Conseil Municipal des Jeunes

L'élection du maire du conseil municipal des jeunes (CMJ) s'est déroulée sous l'égide de Dominique Veret, maire de Corgoloin, accompagné de sa deuxième adjointe Stéphanie Da Costa et de la conseillère municipale Laurence Patru. Le conseil municipal des jeunes est désormais composé de Quentin Jeanniard, âgé de 16 ans, qui a été élu pour un an, et de huit conseillers, âgés de 9 à 17 ans.

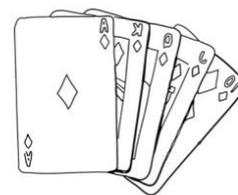
Très concernés et impliqués dans la vie de leur commune, les conseillers vont dialoguer sur leurs projets pour l'année 2019 avec la municipalité. Le conseil municipal des jeunes, instauré en 2015, a participé à plusieurs actions de la commune telles que le repas des aînés, et le ramassage des déchets avec les habitants durant une matinée au mois de mai. Par ailleurs, ses membres sont présents lors des différentes cérémonies.

Samedi
6
Avril

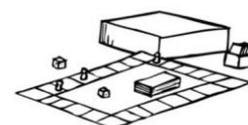
Le Conseil Municipal des Jeunes et l'association Souriants au Passé

Convient les jeunes et les séniors de notre village pour...

un après-midi jeux de société
Suivi d'un petit goûte !



Venez avec vos jeux et quelques friandises pour
cette belle rencontre inter-générationnelle ! 😊



A partir de 14h30 à la salle Vigot

REDEVANCE INCITATIVE DECHETS.

Attention, aucune collecte d'ordures ménagères les jours fériés. Les tournées tombant un jour férié seront décalées:

Jeudi 30/05/19 reporté le mercredi 29/05/19

Jeudi 15/08/19 reporté le mercredi 14/08/19

Harmonisation des tarifs 2019

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges a voté en conseil communautaire du 18 décembre une grille unique tarifaire 2019, voir ci-dessous.

A noter, tous les usagers en résidence principale ont un forfait de 12 présentations de bacs à l'année.

Ces levées sont comprises dans la part fixe proportionnelle au volume du bac en place. Au-delà, les levées supplémentaires seront facturées. Les tarifs affichés ci-dessous sont affichés TTC en €.

Comparatif du tarif 2019 (12 levées) avec 3 et 6 levées supplémentaires avec la tarification de 2018

ANNEE 2019											↓ COMPARATIF 2019/2018	
Forfait pour 12 levées + 3 levées supplémentaires												
	Part fixe	part volume	Total	1 levée en +	2 levées	3 levées	TOTAL					
			12 levées				15 levées					
80L	65	45	110,00	2,40	2,40	2,40	117,20					-7,8%
140L	65	75	140,00	2,80	2,80	2,80	148,40					-7,7%
180L	65	80	145,00	3,00	3,00	3,00	154,00					-20,0%
240L	65	90	155,00	3,50	3,50	3,50	165,50					-20,4%
340L	65	120	185,00	4,00	4,00	4,00	197,00					-23,8%
660L	65	250	315,00	8,00	8,00	8,00	339,00					-26,2%
Forfait pour 12 levées + 6 levées supplémentaires												
	Part fixe	part volume	Total	1 levée en +	2 levées	3 levées	4 levées	5 levées	6 levées	TOTAL		
			12 levées							18 levées		
80L	65	45	110,00	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	124,40	-7,6%	
140L	65	75	140,00	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80	156,80	-7,6%	
180L	65	80	145,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	163,00	-19,5%	
240L	65	90	155,00	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	176,00	-19,9%	
340L	65	120	185,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	209,00	-23,1%	
660L	65	250	315,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	363,00	-25,0%	
ANNEE 2018												
Forfait pour 15 levées + 3 levées supplémentaires												
	Part fixe	part volume	Total	1 levée en +	2 levées	3 levées	TOTAL					
			15 levées				18 levées					
80L	60,50	66,55	127,05	2,53	2,53	2,53	134,64					
140L	60,50	100,21	160,71	3,01	3,01	3,01	169,74					
180L	60,50	132,00	192,50	3,30	3,30	3,30	202,40					
240L	60,50	147,40	207,90	3,96	3,96	3,96	219,78					
340L	60,50	198,00	258,50	4,40	4,40	4,40	271,70					
660L	60,50	398,75	459,25	8,25	8,25	8,25	484,00					



OPÉRATION REFUGE MARE



Le 11 octobre 2018, nous signions une **convention Refuge Mare** pour la mare de la Truode et la Mare Blondan en forêt de Ladoix-Serrigny. Ce label vient valoriser la **gestion favorable à la biodiversité** que la commune s'engage à effectuer. Le secteur étant très pauvre en milieux de ce type, ces mares constituent de véritables refuges pour nombre d'espèces animales, d'où l'importance de les préserver.

Le saviez-vous ?

- Les poissons sont des prédateurs limitant la présence d'autres espèces dans les milieux clos que sont les mares.

Pour la survie des batraciens, n'introduisez pas de poissons dans les mares !

- Si vous habitez à proximité d'une mare, n'hésitez pas à laisser des corridors écologiques et des caches pour que les amphibiens y trouvent refuge l'hiver ou lors des périodes chaudes. Il peut s'agir de zones très végétalisées, de tas de branches, pierres, feuilles, de murets en pierres sèches...

Cette action s'intègre dans le programme **Réseaux Mares de Bourgogne** et est possible grâce au soutien des **conseils départementaux de l'Yonne et de la Côte d'Or, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie**, de la région Bourgogne-Franche-Comté, de la DREAL et de l'Europe.

Contactez la SHNA : shna.autun@orange.fr - 03 86 78 79 44 - Maison du parc du Morvan, 58230 Saint-Brisson



Mare de la Truode



Mare Blondan



La Mission locale : au service des jeunes, des entreprises et du territoire

UN ACTEUR DE PROXIMITÉ :

- > une association du service public de l'emploi,
- > elle accompagne 200 jeunes chaque année sur la Communauté communes de Gevrey-Chambertin/Nuits-St-Georges
- > ouverte du lundi au vendredi à Nuits-Saint-Georges.

AU SERVICE DES JEUNES :

La Mission Locale accompagne - gratuitement - tout jeune de 16 à 25 ans sorti du système scolaire pour son insertion sociale et professionnelle.

- > **Projet professionnel** : Trouver sa voie, faire des stages, découvrir les métiers.
- > **Formation** : Accéder à la formation ou à un contrat d'apprentissage.
- > **Emploi** : - Trouver des offres, faire un CV, écrire une lettre de motivation, se préparer à l'entretien, être parrainé par un professionnel, participer aux ateliers pour utiliser le numérique dans ses démarches.
- Intégrer la Garantie jeunes, accompagnement renforcé avec une garantie de ressources pendant 12 mois.
- > **Vie quotidienne** : Être aidé pour trouver des solutions de mobilité, logement, santé, pour rencontrer une psychologue, pour financer un projet professionnel.

AU SERVICE DES ENTREPRISES : prise d'offres, recherche de candidats, appui au recrutement, découverte des entreprises et de leurs métiers



Antenne de Nuits-Saint-Georges

Vos interlocutrices : Béatrice Certain et Barbara Clerc
joanna.maureau@milobfc.fr – barbara.clerc@milobfc.fr

📍 Maison des services au public – 3 rue Jean Moulin
21700 NUITS-SAINT-GEORGES - 03 80 27 04 88
lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h
jeudi : 8h30-12h - vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h





Distribution de terreau

L'ancienne décharge municipale
(au dessus du cimetière) sera ouverte exceptionnellement

Samedi 6 et 13 avril 2019

de 8 heures à 12 heures pour mise à disposition de terreau de jardinage pour tous les habitants de la Commune.

Matinée environnement le 18 Mai 2019



Les membres du Conseil Municipal avec le Conseil Municipal Jeune proposent à ses habitants de participer à cette matinée de nettoyage destinée à embellir notre environnement et à réaliser un acte participatif.

Au delà de la qualité de notre environnement, le geste que vous ferez en participant à ce moment collaboratif vous permettra de rencontrer d'autres habitants de la commune, de faire une ballade autour du village et de donner aux enfants* l'exemple de l'implication de tous et de chacun dans la vie de notre beau village.

Voici le programme de cette matinée :

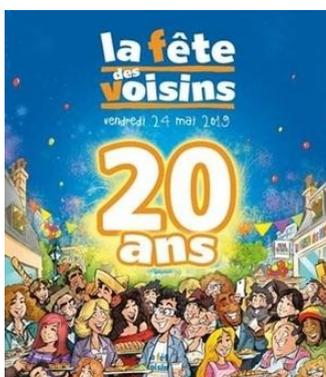
9h00	Accueil des volontaires sur la place de la mairie
9 h15 – 11h30	Formation des équipes et nettoyage
12h00	Pot de l'amitié offert par la municipalité



Si vous le pouvez, vous munir de gants de protection et d'un gilet fluorescent. Les sacs poubelles seront fournis. A l'aube des beaux jours, ces petits gestes permettront de valoriser notre territoire et de le rendre plus agréable !

Venez nombreux nous rejoindre et participer à cette action citoyenne.

* Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents



La Fête des Voisins

La fête des voisins, événement ayant généralement lieu le dernier vendredi de mai, a été mise en place dans le but de lutter contre l'individualisme et la solitude.

Il s'agit d'une invention française : elle a été créée en 1999 à Paris par l'adjoint au maire du 17e arrondissement de Paris, Atanase Périfan.

Tout le monde peut participer, que vous souhaitiez :

- fêter l'entraide entre voisins et la développer
- faire connaissance avec votre voisinage
- apporter votre touche à l'animation de votre vie de quartier, de votre rue...
- perpétuer la tradition de repas existante dans votre quartier...

Chacun invente sa fête des voisins autour d'un objectif commun : faire se rencontrer les voisins pour créer une solidarité de proximité. Il permet également de rassembler tous les acteurs de la ville autour d'un projet fédérateur et convivial et contribue ainsi au « mieux vivre ensemble » à Corgoloin.

« N'oubliez pas de nous transmettre quelques photos pour un article dans le prochain bulletin »



Cérémonie du 8 mai 1945



Commune de Corgoloin

Le mercredi 8 mai 2019, la France commémorera l'anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

La population est invitée à participer à cette cérémonie :

-  10 h 45 Rassemblement Place de la Mairie
-  11 h Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe
-  11 h 30 Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle Georges Vigot.



Concours des maisons fleuries

Le fleurissement de nos maisons participe à l'embellissement de Corgoloin. Le « concours des maisons fleuries » va récompenser les meilleurs jardiniers. Dès à présent, vous pouvez prendre connaissance du règlement ci-dessous. Le jury passera dans le village et le nom des vainqueurs sera dévoilé lors de la cérémonie des vœux du Maire en janvier 2020.

Semez, repiquez, arrosez... et gagnez !

REGLEMENT CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

LES PARTICIPANTS :

Tous les Corgolinois sont invités à prendre part à ce concours. Le fleurissement doit être visible de la voie publique.

FORMALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les participants acceptent que des photos du fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury ainsi que par le service communication de la commune. Les lauréats autorisent la publication des dites photos dans la presse locale ainsi que dans le bulletin municipal, sans aucune contrepartie.

CRITERES DE SELECTION :

Composé de membres du conseil municipal, le jury élira les plus belles réalisations florales selon des critères de composition, d'originalité, de couleur et d'effet d'ensemble.

A vous de laisser libre cours à votre fantaisie et à votre imagination créative en garnissant vos jardinières ou en décorant vos massifs.

Le 1^{er} prix ne pourra être attribué que 3 fois consécutives à un même concurrent, lequel sera ensuite classé « hors concours ».

Les lauréats seront personnellement informés de leur classement par courrier, de la date et du lieu de remise officielle des prix.

La diffusion des résultats aura lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire en janvier.

LES PRIX :

Les lauréats seront récompensés suivant le palmarès établi par le jury qui a seule autorité en la matière. Cinq lots d'une valeur de 210€ seront attribués.



FÊTE NATIONALE

CORGOLOIN

SAMEDI 13 JUILLET 2019



**A l'esplanade
du terrain de football**

Attention parking restreint

**A partir de 19h30
REPAS**

Apéritif – Moules Frites – Fromage – Dessert

BUVETTE

Association « Espoirs pour Jade »



**Animation musicale
SONO 2000**



**22h30
Retraite aux flambeaux**

**23h
Feux d'artifice**



Inscription en Mairie dès maintenant et jusqu'au 5 juillet

Adultes : 13.00 € - Enfants (-15 ans) : 10.00 €

Fin des festivités à 2 heures





VOL AU CIMETIERE

Ce n'est pas la valeur des fleurs ou des plantes posées sur un caveau qui est en cause, c'est la valeur symbolique pour les familles dans la peine : le vol est alors ressenti par elles comme une profanation. Les personnes qui y pénètrent doivent considérer qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées, ce qui impose la décence et la tranquillité.



Pour votre information, il est porté à votre connaissance que le règlement du cimetière (gestion des tombes, du columbarium et du jardin du souvenir) est affiché dans à chaque entrée du cimetière, et que 3 bacs à déchets « pots en terre-plastiques-végétaux) sont mis à votre disposition à l'entrée sud.

La municipalité vous serait très reconnaissante de bien vouloir respecter le tri dans les bacs adéquats.

PLAN CANICULE

La canicule va faire son apparition. Restons attentifs à nos proches, voisins, nos anciens, nos enfants lors de forte chaleur et encore plus si un PLAN CANICULE devait être déclenché. Un grand merci à tous et toutes pour cette vigilance et ces actes de solidarité dont vous avez déjà fait preuve.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les gestes et attitudes à adopter à ce sujet sur les sites <http://www.inpes.sante.fr/> ou <http://www.sante.gouv.fr/>



BRUIT UTILISATION DES ENGIN A MOTEUR

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) ne peuvent être effectués que du lundi au **vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche que de 10h à 12h.**

L'infraction à cette règle peut être sanctionnée dès lors que le bruit causé porte atteinte à la tranquillité du voisinage, soit par la durée, soit par la répétition, soit par son intensité. Article 4 de l'arrêté préfectoral.

BRULAGE A L'AIR DE TOUS DECHETS

Tout brûlage de déchets quels qu'ils soient à l'air libre est strictement interdit sur l'ensemble de la commune, et ce tout au long de l'année.

Le non respect de l'arrêté préfectoral peut entraîner une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à la somme de 450€.

ENVIRONNEMENT

Art. R161.24 du Code Rural :



Il est rappelé que la taille des haies de clôture ou branches d'arbres est **obligatoire**, afin de n'obstruer en aucune façon le passage des piétons sur la voie publique et l'éclairage public. Toutes tailles importantes (branches d'arbres, taille de haie, etc.) doivent être emmenées aux déchetteries prévues à cet effet et non dans les containers à végétaux de la commune.

DECHETTERIE HORAIRES D'HIVER du 1^{er} avril 2019 au 31 octobre 2019

QUINCEY

>> Lundi 8h - 12h
 >> Mercredi 14h - 18h
 >> Samedi 8h - 12h / 14h - 18h

NUITS SAINT GEORGES

>> Du Lundi au vendredi 14h - 18h
 >> Samedi 8h - 12h / 14h - 18h

LES TROTTOIRS

Chaque Corgolinois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété et en particulier, de la végétation sortant de son jardin, afin de ne pas empiéter et gêner la circulation des personnes.

Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison. Par temps de verglas, ils doivent également prendre toutes les précautions (sablage, salage) pour éviter les chutes aux abords de leur habitation.

REMPLISSAGE DES CONTAINERS A VEGETAUX

Les bennes sont destinées à recevoir des **végétaux putrescibles** et de **petites tailles** (sécateur à main). **Ne pas oublier de tasser le contenu chaque fois que vous apportez des végétaux afin d'éviter les débordements.** Ceci, afin de permettre à tous d'utiliser au maximum les bennes et de rationaliser leur transport.



DEJECTIONS CANINES

Quelques règles de civisme :

Il est préférable de ne pas laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître. Pour le bien de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après son passage. La commune a mis à disposition des sacs et des poubelles.

Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal peut-être puni de l'amende prévue par les contraventions de la 2^{ème} classe.

RAPPEL SUR LES ABORDS DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



De nouvelles photographies prises autour des "points propres" Face à l'incivisme de certains citoyens, tout est mis en place pour retrouver le ou les auteurs de ces dépôts qui relèvent de la déchetterie ou de la poubelle.

Il a été rappelé que tout dépôt ne relevant pas des points propres est passible d'une amende. Les points d'apport volontaires n'accueillent que les déchets ménagers triés (verre, emballages et papiers).



Le non respect des consignes de tri engendre des frais très coûteux qui sont répercutés sur nos factures de redevance incitative.

Jardin du Souvenir

Remplacement des buis



La haie vers le terrain de football



Signalisation verticale

Remplacement des panneaux de signalisation vieillissant sur la commune et les hameaux par la Société SIGNATURE.

Les écoliers déjeunent dans un nouveau bâtiment

Les nouveaux locaux périscolaires, construits derrière l'école de Corgoloin, sont enfin terminés. Environ 70 enfants sont accueillis chaque jour. Le pôle dispose de locaux techniques, de deux salles d'activités périscolaires de 91 et 62m², d'un bureau de direction, d'un hall avec sanitaires et de vestiaires.

Une grande salle de restauration fait également partie des locaux. Elle accueille environ 90 enfants, ce qui nécessite une gestion des groupes adaptée. Les maternelles sont ainsi servies à table, alors que les enfants du CP au CM2 utilisent le self-service. Ces derniers sont sensibilisés à la question du gaspillage alimentaire et au tri des déchets.



Repas des Aînés



Pour la quatrième année consécutive, le repas des aînés a été organisé le dimanche 14 octobre 2018, à Corgoloin. Au total, 72 convives étaient réunis à la salle des fêtes. Le maire Dominique Veret a accueilli les invités, tandis que les conseillers municipaux, jeunes et adultes, ont servi le repas concocté par Julien Minard, de L'Imprévu à Chaux. Pendant le repas, l'animation a été assurée par l'orchestre « Le P'tit bonheur ». Les doyens de cette journée étaient Martin Henri, 88 ans, et Marie-Thérèse Maspero, 90 ans.

Centenaire du 11 Novembre



C'est sous le soleil que ce dimanche à Corgoloin, les membres du conseil municipal ,adultes et jeunes ,la chorale "Les voix de la Côte" et le corps des sapeurs pompiers, ainsi que la population se sont réunis pour la commémoration du centenaire.

Le cortège s'est rendu aux monuments aux morts où Dominique Veret ,maire de Corgoloin,et Mathis Jeanniard, jeune maire-adjoint de Corgoloin, ont lu le discours officiel du ministre des armées rappelant les manifestes de cette guerre. Ce centenaire est intergénérationnel, c'est un devoir de mémoire de se souvenir de nos soldats français morts pour La France, et de faire passer le message auprès des plus jeunes.

La chorale "les voix de la Côte" a entonné la Marseillaise et quelques chants marquants.

Après la levée des couleurs, l'appel des noms des soldats morts pour la France a été énoncée repris par "Mort pour la France "par le public.



Le maire invita à se rendre à la salle des fêtes communale pour la présentation de l'exposition de la collecte des objets et de la maquette réalisée par le Comité de Lecture des Jeunes de la bibliothèque..

Des lectures de lettres des poilus ont également été récitées ; de plus des chants connus tels que "Quand Madelon", ont accompagné cette matinée.

.../...



Le traditionnel arbre de Noël communal

Cet événement organisé en amont, par la mairie de Corgoloin, recense le nombre d'enfants de 0 à 11ans. Ce sont 80 enfants corgolinois inscrits qui ont été gâtés : ceux âgés de moins de 6 ans ont reçu un cadeau d'une valeur de 13 euros, les plus de 6 ans ont bénéficié d'un bon d'achat de 13 euros à valoir auprès d'une librairie.

Le 7 décembre 2018, Dominique Véret, maire de Corgoloin a accueilli les parents et les enfants avant de lancer le spectacle, de la compagnie

« CIRKO SENSO » de Beaune, le petit cirque d'Ula le clown, « un cirque si petit qu'il tient dans une valise », l'artiste Oleguer Preto mêle seul avec entrain jonglerie, acrobatie, participation du public, pour une durée d'environ 50minutes.

Après un époustoufflant spectacle, les enfants sont dans l'attente de la venue du Père Noël pour la distribution des cadeaux, une fois installé, les petits et grands ont pu le remercier et lui faire des bisous.



AU FIL DES EVENEMENTS

Les pompiers du centre des Deux-Côtes honorés lors de la Sainte-Barbe

Traditionnellement, à l'occasion de la Sainte-Barbe le 4 décembre, la patronne des pompiers, les soldats du feu sont mis à l'honneur.

La cérémonie en présence du président du Service départemental d'incendie et de secours de Côte-d'Or (Sdis), Hubert Poullot.

Jean-Louis Vit a effectué le bilan des missions du centre, à savoir **278 interventions** depuis le début de l'année et ce jusqu'au 1er décembre. Il souligne la nette augmentation pour le secteur du nombre d'incendies.



Ont ensuite été mises à l'honneur deux recrues : Suzy Richard, 29 ans, intégrée le 1er avril, et Pierre Fournier, intégré le 1er février. Ces arrivées portent à 24 l'effectif du CIS des Deux-Côtes.

Les remises de distinction et de grade ont ensuite permis de décorer Nicolas Khramoff, Thomas Roblot, Martial Chagnet, Willy Babut, Émeline Schmitt, Gêrôme Gerbault, Yves Guepey et David Jaudaux. Deux médailles d'honneur échelon bronze ont été remises au sergent Florian Pranovi et à l'adjudant fraîchement promu Gêrôme Gerbault. La médaille de l'Union a été délivrée à David Jaudaux.

L'association AE2C anime la vie des petits écoliers



L'association de parents d'élèves du RP) de Comblanchien, Corgoloin et Premeaux-Prissey, l'AE2C, présidée par Emmanuel Nicolas, a tenu son assemblée générale, en présence de représentants des différentes communes, du corps enseignant et de quelques parents.

La séance a débuté par le bilan financier de l'association qui a fait état d'un résultat neutre pour l'année scolaire 2017-2018.

Le bureau, de gauche à droite : Céline Rappeneau, secrétaire ; Antoine Pivin, vice-président ; Nicolas Laruelle, vice-secrétaire ; Stéphane Guigot, trésorier ; Emmanuel Nicolas, président ; Alexandra Da Costa, vice-trésorière.

L'association proposera de nombreuses actions lors de l'année scolaire 2018-2019 Elles permettront de financer les sorties et événements organisés par les écoles maternelles et primaires : spectacles, théâtre, visite d'une ferme pédagogique, piscine... « L'AE2C, outre la vocation de financer les sorties des enfants, reste un excellent moyen de rencontres et d'échanges entre parents qui, je le rappelle, deviennent membres d'office de l'association dès que leur enfant est scolarisé au RPI », a souligné Céline Rappeneau, la secrétaire de l'association.

Saint-Vincent 2019 dans la tradition

Les propriétaires des domaines de Corgoloin ont honoré leur saint patron, saint Vincent, samedi 19 janvier. Les Corgolinois ont pu assister à la messe de célébration par le père Vincent Richard. Cette année, saint Vincent a quitté les domaines Desertaux et Gachot pour être accueilli aux domaines Jeanniard et Pansiot.

Les domaines Corgolinois réunis autour de saint Vincent.





Vœux du Maire

Une centaine de personnes ont assisté, samedi 12 janvier 2019, aux vœux de Dominique Véret, maire de Corgoloin.

Dominique Véret maire a présenté ses vœux à ses administrés. Après avoir retracé les événements de l'année précédente, il a précisé qu'il y a eu 7 naissances, 1 mariage, 5 Pacs et 1 décès en 2018 au sein de la commune.

Il a aussi remercié toutes les personnes qui agissent pour le bien du village, avant d'axer son discours sur les projets 2019.

Urbanisme et travaux ont été au cœur des projets.

Un nouveau plan local d'urbanisme sera finalisé dans les semaines à venir et l'élargissement de la route du Chemin-Neuf jusqu'au croisement de la voie romaine est déjà prévu. Des travaux seront à prévoir sur le terrain de football.

Au sein du lotissement "Aux Saussy", 4 logements locatifs et 4 autres en accession à la propriété vont bientôt être construits par le bailleur social Orvitis. Les travaux devraient démarrer prochainement.



La pose d'un faux plafond dans la classe CP-CE1 de Mme Lelay – afin de bénéficier d'une meilleure acoustique – et un rafraîchissement de la salle des fêtes sont en attente de validation de devis.

Ensuite, Dominique Véret a expliqué que la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges a rétrocédé à la commune de Corgoloin la compétence du complexe sportif de la voie romaine ; la structure n'étant plus d'intérêt communautaire.

Le Football-Club de Corgoloin-Ladoix montant en division, il y aura en conséquence des travaux à effectuer dans les deux à trois ans à venir.

À l'issue de son discours, Dominique Véret a mis à l'honneur l'agent municipal Jean-Louis Vit, qui part à la retraite après trente-cinq années de service au sein de la commune.



Quentin Jeanniard, Maire CMJ
lors de son allocution



Les lauréats du concours
des maisons fleuries



Les nouveaux habitants
présents

LA VIE DU VILLAGE

Tout le chocolat expliqué aux enfants du pôle périscolaire de Corgoloin

Depuis septembre, l'équipe d'animation du pôle périscolaire de Corgoloin, autour de sa directrice Gisèle Véret, travaille sur « les nouveaux horizons ». D'abord, il s'agit de « se repérer dans son nouvel espace de vie », précise cette dernière, car il s'agit de nouveaux locaux pour les enfants, qui sont environ 70 entre l'accueil du matin et du soir. Puis, la deuxième idée est de « s'ouvrir à d'autres cultures et pays, entre autres par des animations prévues autour du chocolat ».

Ainsi, avec Kimberly, assistante de Gisèle et deux animatrices diplômées, les jeunes ont pu créer une cabosse en dessin ou apprendre le processus de fabrication du cacao grâce à la projection d'un documentaire sur cette fête très prisée. « Maintenant, je sais que le cacao vient du cacaoyer », souligne Lucien, l'un des enfants. Des activités qui ont permis à ces derniers de voyager : Brésil, Indonésie, Côte-d'Ivoire, Antilles, etc.

En parallèle, un partenariat a été noué avec Muriel Jeanniard, présidente de l'association de lecture jeunesse de Corgoloin, sur les mots en rapport avec le chocolat, par la poésie et chez divers auteurs. Un cacaoyer de la poésie sera créé et mis en place très prochainement au sein du pôle périscolaire.



Les jeunes habitants de Corgoloin ont fêté Halloween



Les enfants de la commune ont fait la tournée des maisons en quête de bonbons en beaux costumes effrayants.

À la tombée de la nuit, les jeunes habitants de Corgoloin se sont habillés de tenues monstrueuses et parés de maquillages terrifiants. Une vingtaine d'enfants ont défilé dans les rues du village, accompagnés de parents jouant aussi le jeu. À la question « pourquoi aimes-tu Halloween ? », Elyne, déguisée en citrouille, répond : « Parce qu'on a plein de bonbons... Et c'est trop bon ». Quelques maisons de la commune étaient décorées sur le thème de la fête, avec de nombreuses citrouilles ou autres coloquintes trônant sur les rebords de fenêtres.

Les masques du monde vus par les enfants



Lors de son atelier « créa » du mercredi après-midi, l'Association de lecture jeunesse de Corgoloin a permis à une quinzaine d'enfants âgés de 6 à 13 ans, aidés par les bénévoles de la bibliothèque, de créer des masques ethniques avec des matériaux tels que des feuilles, des écorces d'arbres, des perles, des plumes, beaucoup de peinture et énormément d'imagination.



La bibliothèque de Corgoloin est animée par huit bénévoles, sous la présidence de Muriel Jeanniard. Ils s'occupent des ateliers « créa » du mercredi après-midi et des soirées contées du vendredi.

La section corgolinoise de l'école de judo beaunoise vise des podiums

Les jeunes judokas de Corgoloin, coachés par Mourad Abiba, gardent sourires et motivation pour les compétitions à venir.

La section de judo de Corgoloin, annexe de l'école de judo beaunoise, a repris le chemin des tatamis depuis la rentrée. Les entraînements en vue des compétitions et interclubs se succèdent depuis septembre et la motivation des jeunes judokas ne fait que grandir.



Info Les cours ont lieu le jeudi soir à la salle des fêtes de Corgoloin, de 17 h 30 à 18 h 30, pour la catégorie débutant et de 18 h 30 à 19 h 45 pour la catégorie jeunes compétiteurs. www.ecoledejudobeaunoise.fr.



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DES DEUX COTES

Le vendredi 25 Janvier 2019, lors de l'assemblée générale de l'amicale, un nouveau bureau a été élu. Il est ainsi constitué : Président : *GAILLARD Sébastien* – Vice-Président : *MARY Quentin* – Trésorier : *COULON Romain* - Trésorière adjointe : *SCHMITT Émeline* – Secrétaire : *VAILLANT Mathilde* - Membres : *ABED Akim* et *VIT Jean-Louis*.

L'amicale vous remercie de votre générosité et de votre chaleureux accueil lors de notre passage pour les calendriers.

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DES DEUX-COTES

Durant l'année 2018, les sapeurs-pompiers de la caserne sont intervenus 295 fois.

***Devenir pompier, peut-être n'y avez-vous jamais
pensé ?
Pourtant ça peut être vous !***

Le Centre d'Incendie et de Secours des Deux Côtes recrute

Pour en savoir plus sur l'engagement de pompier volontaire, présentez-vous ou contactez le chef de centre de la caserne la plus proche de chez vous. Les pompiers auront plaisir à vous faire partager leur passion et à vous expliquer que vous aussi vous pouvez vous engager.

Conditions d'engagement

- Avoir entre 16 et 55 ans
- Jouir de ses droits civiques
- Être motivé(e) et être en bonne condition physique
- Être en position régulière au regard des dispositions du code du service national
- Habiter à moins de 7 minutes du Centre d'Incendie et de Secours de votre secteur
- Disposer d'une certaine disponibilité

Être sapeur-pompier volontaire, c'est :

- Avoir la possibilité de participer à des missions de service public
- Accéder à une formation spécifique
- S'investir pleinement dans l'action
- Aider les autres
- La première marque de **CIVISME**

Comment ?

Après un entretien avec le chef de centre, votre dossier sera soumis à une commission de recrutement qui déterminera vos capacités à devenir sapeur-pompier volontaire. Vous serez également invité(e) à passer un examen médical.

Contact

Adjudant-chef VIT Jean- Louis
(Chef de centre) 06.87.38.96.88



Source : <https://media.interieur.gouv.fr/interieur/sapeurs-pompiers-volontaires/>
Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi

Football Club CORGOLOIN - LADOIX (FCCL) :



Tout d'abord les membres du FCCL tiennent à remercier la population de Corgoloin et de ses hameaux pour l'accueil qui leur a été réservé lors de la vente des calendriers début décembre 2018.

Pour rappel le Football Club de Corgoloin-Ladoix est né en 1996 d'une fusion des clubs de l'Olympique Sportif de Ladoix créé en 1967 et de l'un des plus vieux clubs de France et bientôt centenaire, l'Association Sportive et Culturelle de Corgoloin créée en 1923.

Un mariage plutôt réussi entre la pierre et le vin puisqu'aujourd'hui le FCCL est l'un des plus importants clubs de Côte d'Or. Depuis la reprise en 2011, par l'équipe dirigeante actuelle, ce sont **7 titres de champion de Côte d'Or, 1 coupe de Côte d'Or, 7 récompenses au challenge du fair-play, une victoire au challenge de l'offensive.**

Cette saison nous comptons **218 licenciés** avec **16 équipes, dont 1 équipe féminine** adulte, engagées dans les différentes catégories d'âge et les différents championnats. A noter que plusieurs jeunes filles composent les équipes de jeunes. Alors Mesdames n'hésitez pas à venir rejoindre les joueuses sur le terrain de football, vous serez bien accueillies.

Les bénévoles qui souhaiteraient s'investir dans la vie du club seront les bienvenus, nous en avons besoin. Venez nous rejoindre dans une ambiance conviviale.

Le Président et les membres du club.

L'équipe dirigeante compte 28 membres actifs et le bureau de l'association est composé de :

Président :	Yves-Patrick BOTTOU – 06.11.74.01.48
Vice-Président (responsable des jeunes) :	Daniel KOCH – 06.62.65.29.23
Vice-Président (responsable des seniors) :	Pascal SAUVAIN – 06.49.43.43.93
Secrétaire :	Jean-Yves CORTOT – 06.75.64.34.80
Trésorière :	Anne POIFFAUT – 06.42.82.93.01

MANIFESTATIONS 2019 :

Dimanche 5 mai 2019	Vide-grenier au stade des Lauchères de LADOIX.
Jeuudi 30 mai 2019	Tournoi jeunes au stade des Lauchères de LADOIX.
Dimanche 1er septembre 2019	Vide-grenier au stade des Lauchères de LADOIX.
Samedi 9 novembre 2019	Loto à la salle des fêtes de Nuits-St-Georges.

FESTIVAL NATURE 2019
10h-23h 10h-17h
18-19 MAI
CORGOLOIN
MANOIR EQUIVOCAL
ENTRÉE : 2 €
VALABLE 2 JOURS | GRATUIT 0-12 ANS

Les sons de la nature!

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges
LE MANOIR EQUIVOCAL

Infos & programme complet : www.cote-dor.lpo.fr
03 80 56 27 02

PORTES OUVERTES
A LA PISCICULTURE DE CORGOLOIN

Les 15 et 16 juin 2019

Verre de l'amitié offert à tous

Dégustation gratuite de rillettes et truites fumées

Repas champêtre sous chapiteau sur réservation

Animations, tombola, exposants

Pisciculture Cordier-Gand
21700 CORGOLOIN
Tél: 03 80 62 98 32



Lecture Jeunesse
Corgoloin

ASSOCIATION LECTURE JEUNESSE

Les P'tites Infos de la bibliothèque

Printemps / été 2019.....
le loup sort du bois....

Nos animations

 **Ateliers CREA 15h-17h**

Mercredi 10/04 : créations de Pâques
Mercredi 15 mai : jardinage et autres déco extérieures
Mercredi 05/06 : Loup de papier, de carton et de chiffon 

 **Soirées CONTEES 19h30**

Vendredi 31 mai - : Mais qui a peur du loup ? c'est pas nous, c'est pas nous.....

Vendredi 19 juillet : *Partir en livre* suivi d'un pique-nique participatif en extérieur si le temps le permet

▪ **A noter !!**

De nouveaux ouvrages romans, BD et documentaires ont trouvé leur place sur nos rayons

Venez les découvrir !

▪ **EXPOSITION - du 25 mai au 19 juin**

Le Loup



Permanences

Mardi : 16h30 – 18h30

Samedi : 10h00-12h00

Pour nous suivre : <http://bibliotheque-corgoloin.simple-site.com/>

Place de la Mairie – 21700 CORGOLOIN

Souriant au Passé

Dimanche 27 janvier 2019 s'est tenue l'Assemblée Générale du club « Souriant au Passé ». Près d'une cinquantaine de membres ont répondu présent à ce premier rendez-vous de l'année.

À cette occasion, le bureau a été réélu à l'unanimité avec **Bernard Caslani, président** ; Jean-Claude Guillemier, vice-président ; Colette Gand, trésorière ; Yvette Cymbalsty, secrétaire ; Agnès Taccard, Marc Taccard et Odile Jarry complètent le bureau.

Le club a ensuite présenté un bilan financier sain avec l'objectif de proposer de nombreuses activités en 2019.

Une partie des futures sorties a d'ailleurs été dévoilée, mais tout reste encore ouvert à discussion.

Jeudi 18 avril – Sortie à Poligny
 Jeudi 9 mai – Sortie Pont de Vaux
 Jeudi 6 juin – Sortie friture à Pesmes

Jeudi 29 août – Repas champêtre à Corgoloin
 Dimanche 20 octobre – Repas dansant à Corgoloin
 Jeudi 5 décembre – Sortie de fin d'année à définir

Une rencontre avec Le conseil municipal des jeunes (CMJ) de Corgoloin est prévue le **samedi 6 avril 2019** pour une après-midi jeux de société et échanger des anciens souvenirs et anecdotes sur le village.

*** Info Adhésion : 15 € par an - Contact Bernard Caslani - tél. 03.80.62.98.25 ***



Dates à retenir :



Samedi 11 mai 2019 - Journée Gourmande Icaunaise (ouvert à tous)

A Chemilly-sur-Yonne, visite commentée du Borvo (manufacture saumon fumé)
Atelier de dégustation. Déjeuner au Restaurant du Borvo.
L'après midi, Arrêt à Auxerre au bord de l'Yonne avant
visite des Caves de Bailly à St Bris le Vineux :Circuit guidé et dégustation de 2 créchants.



Samedi 15 juin 2019

Concert pour la fête de la Musique avec « Les Voix de la Côte »

Vendredi 21 juin 2019 de 14h à 17h

Porte ouverte avec exposition des travaux de la Section Dessin-Peinture



Samedi 22 juin 2019

Dernière randonnée de la saison avec restaurant en cours de chemin

Samedi 29 juin 2019

Journée champêtre à l'occasion des 10 ans de l'Association



N'hésitez pas à contacter un des membres de notre Association, nous vous accueillerons avec grand plaisir.
Pour tout renseignement ou adhésion : **Annick SAUVAIN** 03 80 35 85 62 - 06 28 19 79 19 - annicksauvain@orange.fr

Association « AE2C des écoles du RPI des Côtes de Nuits »

Tel : 07 67 04 35 12 Mail : ae2c.asso@gmail.com



↻ Activités 2019 ↻



Mercredi 1^{er} MAI : FÊTE DU MUGUET au Manoir EQUIVOCAL de Moux (ouvert à tous)
Balade pour cueillette du Muguet, Déjeuner champêtre au manoir, activités ludiques et amusantes l'après midi (dans country, pétanque ...)
Sur inscription (nous contacter)



Dimanche 2 JUIN : LOTO des écoles à la salle de fêtes de Corgoloin (ouvert à tous)
Nombreux lots, paniers garnis, bon d'achat, TV grande taille ...



Vendredi 28 JUIN : KERMESSSE des écoles au parc de Comblanchien (ouvert à tous)
Spectacle des enfants, animations, restauration sur place

Dimanche 8 SEPTEMBRE : VIDE GRENIER au parc de Comblanchien (ouvert à tous)
Nombreux exposants, restauration sur place



L'ensemble de ces actions sont au profit des écoles du RPI (écoles maternelles et primaires de Comblanchien et Corgoloin), et servent à financer les projets éducatifs proposées par le corps enseignant, par exemple cette année le voyage de 3 jours avec nuitées à proximité de Guédelon pour découvrir l'époque Médiéval.

Voitures sur la véloroute entre Corgoloin et Comblanchien : « Attention aux sanctions »

Depuis 2016, ce chemin est censé permettre aux cyclistes de circuler en toute sécurité, aucun engin à moteur ne devant l'emprunter, sauf les ayants droit, principalement les professionnels de la vigne.



Lors du dernier conseil municipal des jeunes, ses membres nous ont rapporté qu'ils se font faire régulièrement klaxonner par des véhicules qui circulent indûment sur la véloroute. De nombreux jeunes de Corgoloin scolarisés à l'école de Comblanchien font quotidiennement la liaison par ce chemin, à pied ou à vélo. « Le chemin est étroit et nous sommes rasés par les voitures », témoigne Margau, 9 ans, scolarisée en classe de CM1 à Comblanchien.

Les automobilistes en infraction risquent une amende de 135 € et un retrait de trois points sur le permis de conduire.

LE BIEN PUBLIC

Correspondants local du journal « Le Bien Public »

Son rôle : Le **correspondant local de presse** (CLP) a tout l'air d'un reporter sur le terrain. Il représente les yeux et les oreilles de la commune. Il est à l'affût du moindre événement que ce soit une coupure de courant, une manifestation, un cambriolage ou encore un grand procès. On le retrouve partout, dans les lieux de la vie courante à la pêche aux informations. L'avantage de sa position est qu'il peut toucher à tous les styles de sujets. N'hésitez pas à les contacter, voici leurs coordonnées :

Madame Mathilde PICAUVET : 06 11 42 60 99 - mathpic21700@gmail.com

Madame Sévérine WISS : 06 23 60 12 94 - sev.wiss@gmail.com (pour les associations)

A vendre : ancienne motopompe GUINARD de 1946 (moteur 202 Peugeot)



Faire offre au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture.

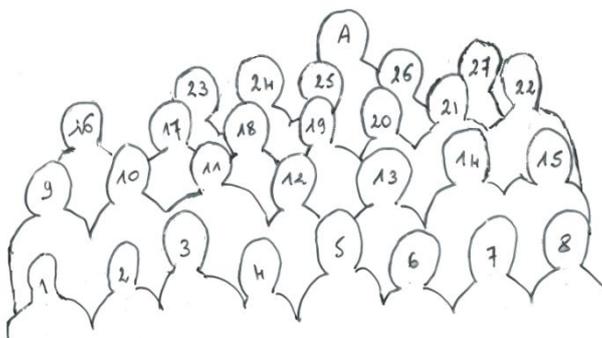


Objets trouvés



Trouvé dans la salle des fêtes lors de l'arbre de Noël de la Commune. Le réclamer en mairie.

Ecole communale des Filles - 1949 -1950



- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| 1 - Janette Courtois (Grimond) | 16 - Raymonde Guillemier (Jourdan) |
| 2 - Danielle Courtois | 17 - Janine Lallement |
| 3 - Annie Kempf | 18 - Colette Poifol |
| 4 - Lucienne Renard | 19 - Denise Rousset |
| 5 - Nicole Rousset | 20 - Mounet Genot |
| 6 - Nicole Woilquin | 21 - Lucienne Rousset |
| 7 - Nenette Caslani (Premel) | 22 - Annie Dremeaux |
| 8 - Simone Clément (Serralta) | 23 - Chantal Marcelle Brunault |
| 9 - Huguette Mongin (Verrelle) | 24 - Solande Pélardy |
| 10 - Solange Picard (Gentet) | 25 - Yvette Davignot (Lafargue) |
| 11 - Françoise Clément | 26 - Danielle Tournois (Caslani) |
| 12 - Christiane Botalla | 27 - Renée Tissier |
| 13 - Nicole Bourcier | |
| 14 - Sylvaine Pierrotte (Pansiot) | A - Madame Deschamps |
| 15 - Marie-Claire Lavina (Broi) | |

Un grand merci à Madame Monique DARDEAU (Pierrotte) et Madame Simone SERRALTA (Clément).
Ne pas hésitez à me faire vos commentaires sur les noms des élèves, une erreur ayant pu se glisser.
Annick SAUVAIN

ETAT-CIVIL – NUMEROS UTILES –AGENDA

NOS PEINES

Le conseil municipal adresse ses sincères condoléances aux familles qui ont perdu un être cher et s'associe à leur douleur.

Patrick REGLEY décédé le 26 avril 2018 à Beaune
Jacques WAUTHIER décédé le 30 août 2018 à Nuits St Georges
Bernard DESERTAUX décédé le 10 septembre 2018 à Talant
Marie-Louise BILLIER décédée le 15 septembre 2018 à Chalon s/Saône
Stéphane DENEUX décédé le 4 janvier 2019 à Dijon
Jacqueline JOURDAN décédée le 9 janvier 2019 à Beaune
Pierrette PAGET décédée le 28 février 2019 à Dijon

NAISSANCE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux parents

Léandre LAMA ZANIN né le 14 mai 2018
Mathilda ASTOLFI née le 1er octobre 2018
Jade CORDONNIER née le 16 décembre 2018
Anna ADAO née le 16 décembre 2018
Yara Conceição DA COSTA MARQUES née le 24 décembre 2018
Alice SIOZAC née le 20 février 2019

MARIAGE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux jeunes mariés

Younès CHARAF et **Soukaïna HABOUD** le 18 septembre 2018

TELEPHONES UTILES

NUMEROS

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-St-Georges	03 80 62 44 51
Groupe Médical du Colombier 20 Place de la Mairie-Corgoloin Docteurs Catineau& Durand	03 80 62 90 51
Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes	03 80 78 68 68
Maison Médicale de Garde 6 Av Guigone De Salins – 21200 Beaune	03 80 24 96 32
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P. 3 Rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges	03 80 63 35 41
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0.800.23.13.13
SIDA Info Service	0.800.840.800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

AGENDA COMMUNAL

	Concours des maisons fleuries
6 avril	Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) rencontre les aînés à partir de 14h30
6 et 13 avril	Distribution de terreau de 8h à 12h ancienne décharge suivant météo
8 mai	Commémoration du 8 mai 1945 – Rendez-vous place de la Mairie à 10h45
18 mai	Matinée environnement – Place de la Mairie à 9h00
25 mai	Collecte des Bouchons – Mairie de 9h30 à 11h00
26 mai	Elections Européennes
13 juillet	A l'esplanade du terrain de football - repas, retraite aux flambeaux et feu d'artifice.
11 novembre	Commémoration du 11 novembre 2018 - Rendez-vous place de la Mairie à 10h45
24 novembre	Repas des Aînés
6 décembre	Arbre de Noël de la Commune
3 janvier 2019	Cérémonie des vœux du Maire

Prochaine Parution : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations dès que possible pour la prochaine parution prévue pour SEPTEMBRE 2019. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information, et un aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.